

Duplicata
• GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
31 RUE DU CAMBOUT - CS 20223 - 57000 METZ
Ouvert au public de 8h30 à 11h45
tél 03.87.36.60.98 de 14h à 16h sauf mercredi

RECEPISSE DE DEPOT

Me SCUR Sébastien

46 avenue Foch
57000 METZ

V/REF :

N/REF : 2001 B 359 / 2016-A-5909

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE METZ certifie qu'il a reçu le 21/12/2016, les actes suivants :

Acte sous seing privé en date du 25/10/2016

- rapport du commissaire aux apports concernant l'apport consenti par la société STRADEST RCS
Metz 437 947 385

Concernant la société

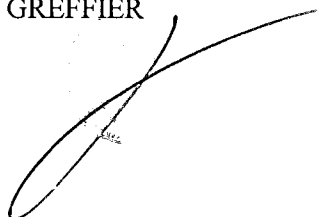
STRADEST
Société par actions simplifiée
Zone Industrielle du Malambas
57280 Hauconcourt

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-5909 le 21/12/2016

R.C.S. METZ TI 437 947 385 (2001 B 359)

Fait à METZ le 21/12/2016,

LE GREFFIER



Patrick MARJOLLET

Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Consultant

16 21 01B 359
A 5909
Le 16/08/2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Sur la valeur des apports effectués par

La Sas STRADEST

A la Sarl STRADEST MATERIEL

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision unanime des associés en date du 01 août 2016, concernant l'apport consenti par :

- **La société STRADEST**, Sas au capital de 1.000. 000 euros, dont le siège social est à HAUCONCOURT (57280), Zone Industrielle du Malambas, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 437 947 385 RCS METZ,

A :

- **La société STRADEST MATERIEL**, Sarl au capital de 50.000 euros, dont le siège social est à HAUCONCOURT (57280), Zone Industrielle du Malambas, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 538 973 264 RCS METZ,

Le projet de traité d'apport partiel d'actif a été établi, il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Le présent rapport vous est présenté selon le plan suivant :

- I. Présentation de l'opération envisagée
- II. Description des apports
- III. Diligences accomplies et appréciation des avantages particuliers
- IV Conclusion

I. PRESENTATION DE L'OPERATION ENVISAGEE

L'opération d'apport partiel actif intervient entre :

La société STRADEST, Sas au capital de 1.000. 000 euros, dont le siège social est à HAUCONCOURT (57280), Zone Industrielle du Malambas, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 437 947 385 RCS METZ, société **apporteuse de l'apport**, représentée par Monsieur Ludovic SABATINI, Directeur Général

La société STRADEST MATERIEL, Sarl au capital de 50.000 euros, dont le siège social est à HAUCONCOURT (57280), Zone Industrielle du Malambas, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 538 973 264 RCS METZ, **société bénéficiaire** représentée par Monsieur Michel RODE.

L'opération est soumise au régime juridique des scissions, en application des articles L.236-16 et L. 236-22 du Code de Commerce.

L'apport consiste en une opération de restructuration interne préparée, dans un souci de réorganisation et de rationalisation, en isolant l'activité de gestion de participations financières, des activités de travaux publics et privés.

La Société STRADEST MATERIEL SARL, a été identifiée comme étant le « véhicule » le plus approprié pour recevoir l'apport partiel d'actif de la branche complète et autonome des activités techniques actuellement en cours dans la Société STRADEST SAS.

La Société STRADEST SAS ayant pour vocation d'être la Société HOLDING ANIMATRICE du Groupe STRADEST.

II. DESCRIPTION DES APPORTS

Les actifs et passifs composant la branche d'activité à apporter seront transmis à la société bénéficiaire et donc comptabilisés par elle selon leurs **valeurs comptables**, l'opération impliquant des sociétés sous contrôle commun.

Outre ces éléments d'actif et de passif, la Branche d'Activités Apportée comprend également :

1. L'enseigne, la clientèle et l'achalandage ;
2. Le droit au bail des lieux où la Branche d'Activités Apportée est exploitée, faisant l'objet d'un acte séparé en date de ce jour non encore enregistré, mais qui le sera en même temps que les présentes ;
3. Le matériel et le mobilier décrit dans un inventaire ci-joint ;
4. Le droit au transfert de la ligne téléphonique, fax, internet ;
5. Les autorisations administratives permettant l'exploitation de la branche d'Activités Apportée.

6. L'ensemble des contrats nécessaires à l'exploitation de la Branche d'Activités Apportée et, plus particulièrement :

- 6.1. Les contrats de crédit-bail ;
- 6.2. Les marchés en contrats en cours avec les clients publics et privés ;
- 6.3. Les contrats de travail des salariés attachés à la Branche d'Activités Apportée dans les conditions édictées à l'article L1224.1 du Code du travail ;
- 6.4. Les contrats d'assurance.

7. L'usage du nom « STRADEST ».

Les actifs et les passifs composant la branche d'activité transmis à la société comprenaient au 31 décembre 2015, les éléments suivants, estimés à leurs valeurs comptables :

8.1. ACTIFS

DESIGNATION	BRUT (€)	AMORTISSEMENT PROVISION (€)	NET (€)
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles	41 032.00	31 032.00	10 000.00
- Logiciels	31 032.00	31 032.00	0.00
- Fonds commercial	10 000.00		10 000.00
Immobilisations corporelles	1 112 752.32	946 106.80	166 645.52
- Matériel & outillages	329 527.39	258 288.70	71 238.69
- Installations & agencements	38 260.00	27 984.88	10 275.12
- Matériel de transport	697 568.13	630 026.10	67 542.03
- Matériel de bureau	33 748.16	23 254.02	10 494.14
- Mobilier de bureau	13 648.64	6 553.10	7 095.54
Immobilisations financières			
- Cautions	18 118.67		18 118.67
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 171 902.99	977 138.80	194 764.19
ACTIF CIRCULANT			
Créances	4 421 871.66		4 421 871.66
- Clients et comptes rattachés	2 613 446.10		2 613 446.10
- Fournisseurs : avoirs à recevoir	52 807.00		52 807.00
- Personnel	1 940.80		1 940.80
- Etat, impôts sur bénéfices	65 742.00		65 742.00
- Etat, TVA	193 228.30		193 228.30
- Autres créances, divers produits à recevoir	13 588.00		13 588.00
- C/C SEP ZAC MEILBOURG	309 542,88		309 542,88
- Compte Crédit Mutuel	776 208.38		776 208.38
- Compte HSBC	337 039,83		337 039,83
- Compte BNP Paribas	44 474.44		44 474.44
- Compte CIAL	13 853.93		13 853.93
Charges constatées d'avance	42 920.50		42 920.50
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 464 792.16		4 464 792.16
TOTAL ACTIF	5 636 695.15	977 138.80	4 659 556.35

8.2. PASSIFS

DESIGNATION	MONTANT (€)
Provision pour risques	430 083.00
- Provision pour risques	430 083.00
Emprunts	12 842.68
- Emprunts & intérêts courus	12 842.68
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 962 441.11
- Fournisseurs collectifs	1 916 838.11
- Factures non parvenues	45 603.00
Dettes fiscales et sociales	979 772.32
- Personnel	61 003.54
- Organismes sociaux	140 368.12
- Etat Tva	765 626.19
- Autres fiscales & sociales	12 774.47
-	
Diverses dettes	71 504.19
- Autres dettes	3 655.19
- Produits constatés d'avance	67 849.00
TOTAL PASSIF	3 456 643,30

8.3. ACTIF NET A TRANSMETTRE

Les actifs s'élevant à 4 659 556.35

Et les passifs à 3 456 643.30

L'actif net à transmettre s'élève à 1 202 913,05

La société apporteuse n'apporte aucun bien et droit immobilier.

La société STRADEST MATERIEL sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés à titre d'apport partiel d'actif à compter du jour de la réalisation définitive dudit apport.

Les opérations tant actives que passives, engagées pour l'exploitation de la branche d'activité apportée, effectuées par la société STRADEST, depuis le 01/01/2016, seront considérées comme ayant été faites de plein droit pour le compte exclusif de la société STRADEST MATERIEL.

III. DILIGENCES ACCOMPLIES

J'ai eu communication des documents suivants :

- Balances des comptes généraux et auxiliaires au 31 décembre 2015,
- Grand livre des comptes 2015,
- Plaquette des comptes 2015,
- Etat détaillé des immobilisations 2015,
- Etat des engagements de crédit-bail apportés,
- Documents juridiques de la société apporteuse,
- Documents juridiques de la société bénéficiaire de l'apport.

J'ai réalisé un examen des différents postes d'actifs et de passifs, afin de mesurer leurs contenus.

J'ai obtenu tous les justificatifs, pièces comptables, documents juridiques demandés.

J'ai vérifié que tous les actifs et passifs apportés concernés bien la branche d'activité apportée.

J'ai contrôlé que la valeur des actifs correspondait à la valeur nette comptable et que les amortissements et provisions pratiqués étaient suffisants.

IV. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'actif net apporté s'élevant à 1 202 913,05 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Nancy, le 25 octobre 2016

Le Commissaire aux apports



Patrick Marjollet